01B17802

A B G EXPANSION

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.200 €uros

Siège Social à 75017 PARIS, 23, rue Nollet

439 872 219 R.C.S. PARIS

50713

* * *
* *
*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 27 JUIN 2003

NON DISSOLUTION DE LA SOCIETE

* * *
* *
*

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Juin 2003,

il a été, littéralement, extrait ce qui suit :

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce,

décide de dissoudre, par anticipation, la Société du fait des pertes constatées ramenant les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré,

confère à son Président tous pouvoirs pour effectuer, ou faire effectuer, les formalités consécutives à la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ET MENTION.

Copie certifiée conforme